



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/08/2022

Dossier complet le :

19/08/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-3977

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un parc d'activités - ZAE des Platières EST - Commune de SAINT-LAURENT D'AGNY (69)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PLATIERES EST

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 8 8 3 7 1 0 5 1 0 0 0 1 0

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Le terrain d'emprise du projet sera d'environ 3,5 ha. La surface de plancher des bâtiments nouvellement construits sera d'environ 11 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un parc d'activités artisanales et petites industries dans deux bâtiments séparés (un premier bâtiment d'environ 3 000 m² de SPD divisible en plusieurs cellules allant de 200 à 300 m² et un deuxième bâtiment d'environ 8 000 m² de SDP divisible en plusieurs cellules à partir de 600 m²). Ce projet est porté par la société PLATIERES EST en lien avec la Mairie de Saint-Laurent d'Agny et la Communauté de communes du Pays mornantais (COPAMO). Il s'inscrit dans le programme d'extension de la ZAE des Platières initié par la COPAMO. Dans le cadre de ce programme, plusieurs actions ont été menées sur le plan environnemental :

- Adaptation du PLU de 2019 avec réduction d'une partie de la zone Ui constructible en zone N (création d'une bande éco-aménageable) ;
- Obtention d'une autorisation pour la réalisation d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la ZAE des Platières existante et future, dont l'extension Est concernée le présent projet (cf. Annexe B) ;
- Réalisation d'un diagnostic écologique en 2012 et 2015 en concertation avec les associations locales, dont l'extension EST concernée par le présent projet (cf. Annexe A) ;
- Réalisation d'inventaires complémentaires faune-flore par VALORIPOLIS en 2018 et 2021.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est justifié par la demande croissante en provenance des PME locales qui ne trouvent pas de locaux disponibles et adaptés à leurs besoins et à leurs moyens financiers.

Afin d'optimiser le foncier nécessaire pour ces petits projets, la tendance est de les regrouper dans des parcs d'activités en mutualisant certains équipements (par exemple, aire de retournement, stationnement, espaces verts) ce qui permet de proposer des prix plus attractifs et être moins consommateur de foncier.

S'agissant d'une demande purement locale à l'échelle de la COPAMO et des EPCI avoisinants, il est important de proposer des locaux d'activités au cœur du rayon d'action de ces PME. Dans la plupart des cas il s'agit d'activités très attachées au tissu local et donc difficilement délocalisables sur d'autres territoires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrassement sera réalisé en déblais-remblais avec un équilibre des terres présentes sur place pour la plateforme. Seules les couches techniques seront en matériaux d'apport, couche de forme pour l'assise des bâtiments, constitution de chaussée.

Les travaux consisteront ensuite en la réalisation des voiries et réseaux divers, des fondations et de la construction des bâtiments puis de l'aménagement des espaces extérieurs.

Les travaux ne nécessiteront pas d'opération de drainage de nappes souterraines.

Le planning des travaux sera phasé en fonction des résultats des études écologiques. Notamment, le débroussaillage sera réalisé en période automnale ou hivernale (de septembre à février) afin d'éviter les périodes de reproduction des espèces présentes.

Le début des travaux est planifié en septembre 2023, après obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les effectifs du site seront d'environ 150 emplois à terme.

Le trafic PL/VL projeté est le suivant :

- 30 PL/j et
- 150 VL/j.

Environ 170 places VL seront réparties sur le périmètre de projet.

Les installations ne seront pas à l'origine d'effluents industriels.

Les seuls effluents aqueux seront les eaux pluviales de lessivage des voiries et de toiture ainsi que les eaux usées sanitaires.

Les seuls effluents gazeux seront les gaz de combustion des véhicules circulant sur le site.

Les activités seront à l'origine de déchets : cartons, emballages plastiques, palettes usagées, DIB, déchets de maintenance,

Une ICPE de régime Autorisation n'est pas envisagée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de dérogation espèces protégées. Les parcelles d'implantation du projet font partie de la ZAE des Platières, au niveau de la zone d'extension Est. Cette extension a été intégrée dans la demande d'autorisation de réaliser un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la ZAE des Platières et est donc couverte par une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. Une Mise en compatibilité a déjà été réalisée en 2019 qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet fera également l'objet d'une demande de permis de construire. Les extensions Nord et Sud ont fait l'objet d'une étude d'impact et ont intégré l'extension Est (avec l'ancien projet plus conséquent de plateforme logistique) comme des incidences cumulées pour le territoire. Le projet Est a déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas qui a été dispensée d'étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'emprise	environ 3,5 ha
Surface de plancher totale	11 000 m ² environ
Surface de plancher activités artisanales	3 000 m ²
Surface de plancher activités petites industries et artisanat	8 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAE des Platières - EST
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 6' 21" 45 Lat. 4° 70' 89" 38

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les deux dernières extensions de la zone des Platières au Nord et au Sud sont en construction et ont fait l'objet d'un PA avec étude d'impact qui intègre également le projet d'extension à l'Est en tant qu'impact cumulé. Lors de cette étude, sur l'extension Est, il y avait un précédent projet de plateforme logistique agroalimentaire qui a été abandonné. Le nouveau projet a été revu notamment au niveau de la programmation qui est passé de la logistique à l'artisanat et activités industrielles. Le projet actuel permet donc de minimiser les impacts qui avaient été précédemment présentés (cf. ANNEXE A - Comparatif projets)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été adapté en fonction du périmètre de la zone humide concernée. L'implantation du projet se fera en dehors du périmètre de cette zone humide et conserve également une zone tampon entre le projet et la zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) du GARON a été approuvé le 11 juin 2015. Le périmètre du projet se situe dans la zone blanche de la carte de zonage réglementaire du PPRI. PPRT : non concerné.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas dans un site BASIAS ou BASOL, mais une étude SSP a mis en évidence des pollutions ponctuelles sur le remblais existant (macrodéchets BTP). Le remblai sera en partie évacué et en partie réutilisé sur site (car compatible avec l'usage futur du site).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrassement sera réalisé en déblais-remblais avec un équilibre des terres présentes sur place pour la plateforme. Seules les couches techniques seront en matériaux d'apport, couche de forme pour l'assise des bâtiments, constitution de chaussée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les constructions nécessiteront des apports de matériaux sains pour la réalisation des bâtiments et infrastructures.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Etudes et investigations menées par le porteur de projet, la société SOBERCO et les associations environnementales locales. Un dossier de dérogation au titre des espèces protégées est réalisé en parallèle et permettra d'assurer l'absence de perte nette de biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le périmètre d'un Espace Naturel Sensible : Le Plateau de Montagny.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles d'implantation du projet ont une surface d'environ 3,5 ha. Les habitats concernés sont présentés dans le dossier CNPN qui sera finalisé avant la semaine 34. L'emprise concerne des habitats agricoles (cultures et prairies), des espaces arbustifs et des espaces anthropisés (zone de stockage de matériaux).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque foudre Risque sismique (niveau 2 - faible) Potentiel radon à la commune (catégorie 3)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic projeté est de 30 PL / jour et 150 VL/jour. Une étude de trafic a été réalisée afin d'assurer la faisabilité technique de ce projet. Depuis, le projet a été revu donc les estimations ont été réduites par rapport à ce qui avait été annoncé auparavant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le secteur est déjà marqué par des niveaux sonores représentatifs d'une zone d'activité (cf. Annexe E). Le bruit émis par les activités du site sera principalement généré par la circulation des poids lourds.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Éclairages de sécurité et des voiries. Ces éclairages seront dirigés vers le sol.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques sont uniquement constitués des gaz de combustion des véhicules circulant sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les installations seront à l'origine de rejets d'eaux usées sanitaires et d'eaux pluviales de lessivage des voiries et toitures.</p> <p>Les eaux pluviales sont dirigées vers le bassin de rétention de la ZAE.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les installations seront à l'origine de la production de déchets non dangereux (DIB, emballages carton et plastique, palettes usagées, ..).</p> <p>Les déchets dangereux seront principalement constitués de déchets de maintenance et de boues de séparateurs d'hydrocarbures.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet font partie du projet d'extension de la ZAE des Platières (zone Ui). Aucun périmètre de protection patrimonial n'est concerné par le projet (cf Annexe D).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet Platières EST est concernée par deux autres projets d'extensions de la ZAE des Platières au Nord et au Sud de la zone existante. Ces deux projets ont fait l'objet d'une étude d'impact qui a pris en compte le projet d'extension Est dans les incidences cumulées (cf. Annexe F). Les incidences du projet EST ont donc déjà été intégrées dans cette étude d'impact et se révèlent être maximisés par rapport au projet actuel. En effet, le projet a été revu avec des activités moins impactantes qu'une plateforme logistique.

Le projet Platières EST est concerné par le bassin de rétention des eaux pluviales de la ZAE des Platières existante et future, qui a été réalisé dans le cadre de l'autorisation obtenue par la COPAMO le 25 février 2014 (cf. Annexe B).

Les deux autres extensions ont fait l'objet de dossiers de dérogation au titre des espèces protégées (cf. Annexes I et J). Un dossier CNPN est en cours d'élaboration pour le projet Platières EST aussi et sera envoyé au service instructeur avant semaine 34.

A noter que le reste des terrains de l'extension EST des Platières qui ne sont pas concernés par le présent projet mais qui étaient intégrés dans les études d'impact des projets précédents, pourraient faire l'objet d'un projet porté directement par la collectivité. Cet éventuel projet aurait pour objet de permettre l'extension d'entreprises limitrophes existantes et/ou d'implanter d'autres entreprises artisanales et endogènes. A ce jour, le planning, la programmation ainsi que le portage de ce projet ne sont pas connus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant la gestion des eaux pluviales, celles-ci seront dirigées vers le bassin de rétention de la ZAE des Platières. Les mesures de protection de la biodiversité sont : éviter les secteurs sensibles, faible impact du chantier et respect de son emprise, périodes d'intervention arbres à respecter, création et gestion d'habitats et milieux favorables à la faune. Pour les déplacements, les recommandations de l'étude trafic étaient : doubler les voies dans l'anneau et en entrée du giratoire sur la D342, réaménager le carrefour D342/D63, PDIE (report horaire et modal), sensibiliser aux itinéraires PL.

Cf. Annexe 4 (Plan du projet)

Cf. Annexe B (Arrêté autorisation réalisation bassin rétention eaux pluviales)

Cf. Annexe F (Etude d'impact des extensions Nord et Sud)

Cf. Annexe G (Etude trafic)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fera l'objet d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées (dossier CNPN en cours de finalisation). L'obtention de cette dérogation permettra de valider les mesures ERC requises pour la réalisation du projet en termes de biodiversité. L'aménagement de la zone d'implantation du projet a d'ores et déjà été considéré dans le cadre du périmètre d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau de la ZAE des Platières et pris en compte dans le cadre des incidences cumulées de l'étude d'impact des extensions Nord et Sud de la ZAE. Ce projet ne nécessite donc pas d'étude d'impact d'autant plus que le projet de plateforme logistique a été abandonné.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE A : Comparatif ancien et nouveau projet ANNEXE B : Arrêté d'autorisation obtenu le 25 février 2014 par la COPAMO pour réaliser un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la ZAE des Platières existantes et futures (dont extension concernée par les parcelles du projet). ANNEXE C : Carte des zones humides ANNEXE D : Carte du contexte naturel et patrimonial du site ANNEXE E : Carte des nuisances acoustiques du site ANNEXE F : Etude d'impact des extensions Nord et Sud de la ZAE des Platières ANNEXE G : Etude trafic ANNEXE H : Avis de la DREAL sur la première demande de cas par cas ANNEXE I : Arrêté Préfectoral de dérogation au titre des espèces protégées pour l'extension Nord ANNEXE J : Arrêté Préfectoral de dérogation au titre des espèces protégées pour l'extension Sud

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VOURLES

le, 11/08/2022

Signature

